

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-14-3

Séance du lundi 31 mai 2021

### **RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART DIT PONT DE RIEDISHEIM ALIAS PONT DU TIVOLI À MULHOUSE - RD 56- CONVENTION FINANCIÈRE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en son article 10 selon lequel, la CeA succède aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans toutes les délibérations et actes pris par ces derniers,
- VU la Décision Ministérielle CF 2/276.13 en date du 26 juillet 1932, autorisant la réalisation des ouvrages désignés;
- VU le procès-verbal de récolement du 17 octobre 1994 des ouvrages exécutés par la Société Nationale des Chemins de Fer Français, visant à répartir entre les différents services et collectivités signataires l'entretien ultérieur ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3- 1-2 du 15 février 2021 relative à la Politique des Infrastructures, Routes et Mobilités ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Agglomération de Mulhouse en date du 12 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec la ville de Mulhouse et SNCF Réseau dans le cadre du projet de réhabilitation des superstructures du pont PO589, dit « pont de Riedisheim », permettant le franchissement des infrastructures ferroviaires 115 000 et 124 000 ;
- Autorise le Président à la signer et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les recettes relatives à ce projet seront créditées sur le Programme P086, Chapitre 13, Fonction 843, Natures 13248 pour la Ville de Mulhouse et Natures 1328 pour SNCF Réseau ;

- Noter que les dépenses inscrites au budget primitif sur l'opération P086O001, Chapitre 23, Natures 2315, Fonction 843. |

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité